Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 16 Joumada I 1448
27 Octobre 2026

N° 132

42ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **3223**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **3224**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Homologation de résolutions **3231**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **3231**
Avis aux créanciers..... **3234**
Convocations
Sociétés anonymes **3235**
Autres sociétés **3237**
Actes Administratifs
Avis au public **3238**
Divers
Avis au public..... **3238**
Rectificatifs **3239**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice

SOCIETE VILLA DIDON S.A

MF : 1575215P

Augmentation du capital

De 5.164.180,000 DT à 7.358.960,000 DT

Dénomination sociale : SOCIETE VILLA DIDON

Forme Juridique : S.A.

Montant du capital : 5.164.180,000 DT

Adresse du siège social : 2 RUE ALI BACH HAMBA TUNIS

Objet social : GESTION DES PROJETS TOURISTIQUES

Durée : 99 ans

Date et lieu du dépôt du projet de l'augmentation : Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 octobre 2026 a été déposé le 21/10/2026 au Registre National des Entreprises.

Cette augmentation de capital sera réalisée par un nouvel actionnaire la société BIAT CAPITAL RISQUE société anonyme inscrite au RNE sous l'identifiant unique 0723613V, en numéraire pour deux millions cent quatre vingt quatorze mille sept cent quatre vingt dinars (2.194.780 DT), ainsi porter le capital social de 5.164.180 DT à 7.358.960 DT, par l'émission de 219.478 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 DT chacune. Les actions nouvelles sont émises moyennant une prime d'émission globale de 2.805.220 DT, soit un prix global de souscription de 5.000.000 DT et à libérer intégralement à la souscription. L'Assemblée Générale Extraordinaire ayant décidé à l'unanimité de supprimer le droit préférentiel de souscription et de réserver la totalité de la souscription à BIAT CAPITAL RISQUE.

Conditions d'admission aux assemblées des actionnaires : tous les actionnaires peuvent participer aux assemblées et ils ont droit de vote proportionnellement à leur mise.

Délai de souscription : le délai ouvert pour la souscription est de 15 jours à compter de la publication de la présente notice avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2026R03087SANB2

Nomination d'un nouveau Directeur Général

SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES «STA»

Société Anonyme Faisant appel public à l'épargne

Au capital de 20 000 000 Dinars

Zl Borj Ghorbel - Ben Arous

IU : 1352869M

Suivant l'extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la Société Tunisienne d'Automobiles STA, tenue le jeudi 08 octobre 2026 à 9H au siège du Groupe Kilani sis au 25 Rue 8603 Zone Industrielle La Charguia 1 - 2035 Tunis, enregistré à la recette des finances d'El Yasminette Ben Arous le 13 octobre 2026, sous le numéro 26704006, Quittance n° 1054379, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 21 octobre 2026 sous Borne n°267, Annonce n°2026175511 il a été notamment décidé ce qui suit :

- Acceptation de la démission de Monsieur Moneim Boussarsar de ses fonctions de Directeur Général de la société, avec effet du 1er novembre 2026 ;

- Nomination de Monsieur Aymen Ben Tili, en qualité de Directeur Général de la société avec effet au 1er novembre 2026 pour une durée indéterminée;

- Constatation de la fin des fonctions de Monsieur Aymen Ben Tili en qualité de directeur général adjoint.

2026403629SANB2

Prolongation des délais de souscription dans l'opération de l'augmentation du Capital

République Tunisienne

Société de Gestion de la Technopole Sidi Thahet

SA au capital de 6 139 900 de Dinars

Siège social : Sidi Thabet 2020 - Ariana

MF : 1062122J/A/M/000

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 septembre 2026 enregistré à la recette des finances de Sidi Thabet, le 21 octobre 2026 sous le numéro 26801275, et déposé au registre national des entreprises (RNE) le 22 octobre 2026, sous le numéro : 2026P82380357.

Il a été décidé à l'unanimité des membres présents ou représentés de prolonger les délais de souscriptions dans l'opération de l'augmentation du capital de 270 jours, à partir du 25 juin 2026 sous les mêmes conditions déjà décidées à l'AGE du 16 décembre 2025, soit :

- Montant de l'augmentation : augmentation du capital de la société de gestion de 1300 000 DT pour le porter de 6 139 900 dinars à 7 439 900 DT, et ce, par l'émission 13 000 actions nouvelles.

- Mode d'augmentation : augmentation en numéraire par création de 13 000 nouvelles actions de 100 dinars chacune à souscrire par les actionnaires de la Société au prorata de leur participation.

- Prix d'émission : le prix d'émission est égal à 100 dinars soit l'équivalent de la valeur nominale de l'action.

- Libération du capital : libération totale du capital souscrit dans un délai maximal de quarante-cinq jours (45 jours) à partir de la date de clôture de la souscription.

- Délai de souscription : deux cents soixante-dix jours (270 jours) à partir du 25 juin 2026.

**Si les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social ;

**Le montant de l'augmentation du capital social peut être limité au montant des souscriptions sous condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'augmentation décidée;

**Les actions non souscrites peuvent être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires.

Le versement du capital libéré se fait dans le compte n° 14016016300700303075 ouvert à la BH Banque.

2026403635SANB2

Société Tunisienne de Presse d'Impression d'Edition

De Diffusion et de Publicité

«Dar Assabah»

S.A au capital de 20392480 dinars

Siège social : Boulevard Med Bouazizi - El Menzah - Tunis

N° d'affiliation à la CNSS : 036730-64

RNE : 0000393H

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, en date du 6 octobre 2026 enregistré à la recette des finances La Charguia le 14/10/2026 quittance N°M117825 enregistrement N°26713820 dont une copie a été déposée au registre national des entreprises RNE en date du 16/10/2026 Bulletin N°267 il a été décidé la nomination de nouveaux administrateurs comme suit :

- M. Said BEN KRAIEM

- Mme Nawel LTAIEF

- Mme Nadia CHEHED.

- M. Chokri CHEBBI

Et ce pour une période de 3 ans finissant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2028.

2026403645SANB2

Nomination d'un Président du Conseil d'Administration et d'un Directeur Général

Société Tunisienne de Presse d'Impression d'Edition de Diffusion et de Publicité

«Dar Assabah»

RNE : 0000393H

S.A au capital de 20392480 dinars

Siège social Boulevard Med Bouazizi - El Menzah - Tunis

N° d'affiliation à la CNSS : 036730-64

Suivant procès-verbal du conseil d'Administration, en date du 7 octobre 2026 et enregistré à la recette des finances rue Ghandi le 9 octobre 2026 quittance N°M071890 enregistrement N°26804967 dont une copie a été déposée au registre national, des entreprises RNE en date du 16/10/2026 Bulletin 269 il a été décidé la nomination de :

- M. Chokri CHEBBI en qualité de Président du Conseil d'Administration.

- M. Said BEN KRAIEM en qualité de Directeur Général de la société avec les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société.

2026403646SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Avis aux créanciers

SOCIETE HAJJ FERSI pains délicieux et pâtisseries fines (SUARL)

Au capital de 20.000 Dinars

Route de Saltania km 6 immeuble FERSI cité Mallek Sfax

I.U : 1960424WAM000

Suivant P.V. de l'A.G. Extraordinaire en date du 25 Septembre 2026 enregistré à la R.E.A.S. à Sfax le 07 Octobre 2026 sous le n°26506532 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises à Sfax le 08 octobre 2026, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et la nomination de Monsieur FERSI TAOUFIK en tant que liquidateur.

Tout créancier est tenu de produire ses titres de créances au liquidateur nommé ci-dessus à l'adresse suivante : route de Saltania km 6 immeuble FERSI cité Mallek Sfax et ce dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis.

2026X01450SRLB2

AUTRES SOCIETES

Réouverture de la souscription

Société Communautaire Régionale "Al Rayen"

Le comité constitutif de la Société Communautaire Régionale "Al Rayen" (projet agricole intégré à Lessouda - Sidi Bouzid) annonce la réouverture de la souscription au capital social (10500,000 DT / 15 parts de 700 DT chacune) du 05 novembre 2026 au 31 janvier 2027 auprès de la Banque Tunisienne de Solidarité (Agence Sidi Bouzid), avec clôture anticipée possible si toutes les parts sont souscrites. Pour plus d'informations, contacter le président de l'assemblée constitutive, M. Mohamed Yahya Nsibi, au : 55 508 522.

2026X01451SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, dont la signature a été légalisée le 28 avril 2026, rédigé par Maître Lotfi Tlili et enregistré à la Recette des Finances de Sidi Bouzid le 24 juin 2026, sous le numéro 26207035, quittance n°M066392, Monsieur el Kamel Ben Ali Tlili, titulaire de la carte d'identité nationale n°042178401 a

vendu la totalité de son fonds de commerce, avec ses éléments, corporels et incorporels, dont l'activité consiste en des travaux d'entretien automobile et le commerce de pièces de rechange automobiles, sis à l'avenue Habib Bourguiba, à côté de la société Sopropha, à Monsieur Alaeddine Ben el Kamel Tlili, titulaire de la carte d'identité nationale n°14245614.

Le domicile élu pour les oppositions des créanciers du vendeur est fixé au cabinet de Maître Lotfi Tlili, avocat, sis à la rue Habib Bourguiba à Sidi Bouzid, dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

La présente vente a été publiée dans un journal.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 24/10/2026.

2026R03076FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé signé le 09/10/2026 et enregistré à la recette de Siliana le 09/10/2026 (Quittance n°040984M, Enregistrement n°26202427), M. Saif Bou Laares titulaire de CIN n°14466553, demeurant à Messaia Awled Zneg Siliana Sud, a vendu à M. Ali Terwait titulaire de CIN n°06574164, tout le fonds de commerce sis à Rue de la Poste Siliana, exploité comme Fast-Food et Pâtisserie.

Les oppositions sont acceptées chez le vendeur M. Saif Bou Laares à son adresse sus-indiquée, et à l'adresse du fonds de commerce vendu, et ce dans un délai de 20 jours de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal «Al-chourouk» du 23/10/2026.

2026R03077FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 01/10/2026, enregistré à la Recette des Finances de la rue du Port à ZARZIS le 09/10/2026 sous quittance N° M118045 et le numéro d'enregistrement N°26203898, M. Mohammed Gdiri et M. Letayf Boussaffa demeurant à EL BIR LAHMAR - TATAOUINE ont vendu et cédé à M. Majdi BAYOULI demeurant à GUERAGUERE - TATAOUINE, la totalité de leur fonds de commerce de restauration rapide (fast-food) et de pizzeria sis à la rue Abou Al kacem ALCHABI - Zarzis avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition à la présente vente devra être signifiée à Mr Majdi BAYOULI à l'adresse du fonds de commerce susmentionnée, dans un délai de vingt (20) jours à compter de la publication du présent avis au JORT, sous peine de nullité.

Le présent avis a également été publié au quotidien LE QUOTIDIEN du jeudi 15/10/2026.

2026R03078FCCC2

Avis

Par acte sous-seing privé en date du 07/10/2026 rédigé par maître Rim Mannai et enregistré à la recette des finances de ZAOUIET DJEDIDI sous le n°26204599 quittance n°M104349, Mme MONIA BENT JILANI BEN HEDI NAOUALI, a vendu à Mme SAMAR BENT HEDI BEN ALI BEN NACEUR en sa qualité de mandataire de son fils DHIYA EDDINE BEN NACEUR en vertu d'une procuration identifiée par signature le 14/09/2026 et enregistrée au bureau des impôts de Grombalia sous le numéro 26704245 l'intégralité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné à l'exercice de tous commerces local sis Rue 18 Janvier Grombalia.

Toutes les oppositions seront recevables au cabinet de l'avocat maître Rim Mannai à son adresse à l'avenue Ali Balhouene Grombalia.

La publication de cette annonce a été faite aux journaux «ESSABEH» en date du 22/10/2026 et «Le QUOTIDIEN» en date du 24/10/2026.

2026R03080FCCC2

Avis

Par acte sous-seing privé en date du 07/10/2026 rédigé par maître Rim Mannai et enregistré à la recette des finances de ZAOUIET DJEDIDI sous le n°26204609 quittance n°M104766, Mme SAMAR BENT HEDI BEN ALI BEN NACEUR, a vendu à Mme MONIA BENT JILANI BEN HEDI NAOUALI en sa qualité de mandataire de son fils DHIYA EDDINE BEN NACEUR en vertu d'une procuration identifiée par signature le 14/09/2026 et enregistrée au bureau des impôts de Grombalia sous le numéro 26704245 l'intégralité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné à l'exercice de tous commerces local sis à la Rue de l'ancienne mosquée Grombalia.

Toutes les oppositions seront recevables au cabinet de l'avocat maître Rim Mannai à son adresse à l'avenue Ali Balhouene Grombalia.

La publication de cette annonce a été faite aux journaux «ESSABEH» en date du 22/10/2026 et «Le QUOTIDIEN» en date du 24/10/2026.

2026R03081FCCC2

CESSION D'UN FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé rédigé par Me Sami Ben Salah, Avocat à la cour de cassation, dont le cabinet est situé au 115, Avenue Hédi Chaker, Nabeul, en date du 14/10/2026, et enregistré à la Recette des Finances de l'Avenue Taïeb Mehiri à Nabeul le 16/10/2026 sous le numéro 26205959, Monsieur Lotfi El Moussi, demeurant à Cité Sidi Moussa, Nabeul, a vendu à Monsieur Lamjed Bousmina, demeurant à El Machrouha, Bou Argoub, Nabeul, la totalité du fonds de commerce exploité en tant que salon de thé, situé à la rue Ibn Badis, Nabeul, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues à l'adresse du rédacteur de l'acte mentionnée ci-dessus, dans un

délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a fait l'objet d'une publication dans le journal quotidien «Assahafa» en date du 22/10/2026.

2026R03082FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 22/10/2026 enregistré à la recette des finances Fouchana en date du 22/10/2026, N° de quittance M106573 N° d'enregistrement 26204847, Mr Ramzi Charad a vendu à Mr Hamza Mahmoudi, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, Exploité entant que Buvette, dans le local sis 01 Rue Ksibet El Mediouni Mohamadia Ben Arous.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Le Quotidien le 25/10/2026.

2026R03090FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signatures légalisées le 08/10/2026 enregistré à la recette des finances Sidi Hassine Tunis le 16/10/2026 Quittance n°M116364 et n°M116340 Enregistrement n°26204316, Mme. Souad SOULAIMEN, Identifiant Unique RNE sous le n°0799455N, titulaire de la CIN n°04659834, demeurant au n°3 Rue La Célébrité, Ezzahrouni, Tunis, a vendu à M. Iheb Jebbari, titulaire de la C.I.N. n°13023466, demeurant au n°42, rue 4674, Ezzahrouni, Tunis, la totalité du fonds de commerce exploité dans le local n°34 rue 4667, Ezzahrouni, El Hrairia, Tunis, destiné pour tout commerce et exploité actuellement pour la vente des fruits secs avec tous les éléments corporels et incorporels.

Pour toutes oppositions, dans le délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne s'adresser au rédacteur de l'acte Me. GHARBI Mazen avocat à la cour d'appel ayant élu domicile au cabinet sis à l'immeuble Saadi, 87, Menzah 4, Tunis 1004.

Cet avis a été publié au journal Echourouk en date du 23/10/2026.

2026R03091FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 18/08/2026 enregistré à la recette des finances de Mornag en date du 28/08/2026, N° de quittance M061291 N° d'enregistrement 26202287, Mr Hsouna Khichi a vendu à Mr Aymen Mahmoudi, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné tout commerce, dans le local sis à Mornag en face de la Gare du bus.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et ACHOUROUK le 27/10/2026.

2026R03094FCCC2

Renonciation d'un fonds de commerce

Suivant 2 actes de cession (renonciation) d'un fonds de commerce le 1er en date du 06/02/2026 signé à l'ambassade de Tunis à Washington et le 2ème en date du 20/10/2026, enregistré à la recette des finances Rue de l'indépendance à Sousse le 21/10/2026 sous n°26204259 Quittance N°M056839. Les héritiers du feu Ridha AFRIT et qui sont :

Mme Hajer AFRIT, titulaire de la CIN n°09326065 pour son compte et pour le compte de Mr Mohamed Amine AFRIT, CIN 08472974 et de Mr Achraf AFRIT, CIN n°09326067 et Mme Mariem AFRIT, CIN n°09254683 ont renoncé au profit de leur mère Mme Fathia Bent Khmaies AL ABED veuve du feu Ridha AFRIT, titulaire de la CIN n°02975206, la totalité de leurs parts du Fonds de Commerce du local exploité en tant que «Auto-école» N°047-02-09 au local sis à l'Avenue Habib Thameur Sousse (Identifiant Unique n°0228154C), avec leurs éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains de l'acquéreur au local concerné, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal Quotidien du 24 octobre 2026.

2026S01421FCCC2

Avis

En vertu d'un contrat de donation d'une partie d'un fonds de commerce dressé par les adouls de la circonscription du Tribunal de Première instance de Mahdia, Maître Mohamed zaddam et Maître Taoufik Naji, en date du 14/10/2026, et enregistré à la recette des finances de Mahdia le 14/10/2026 sous la quittance n°M081697, Madame Kalthoum Bent Omar Ben Mohamed Alloulou, pharmacienne, née à Mahdia le 23/01/1956, titulaire de la carte d'identité nationale n°03824226, a fait don au profit de son fils Monsieur Mohamed Ali Ben Mohamed El Walid Ben Mahmoud Ridha Chelaifa, pharmacien, né le 13/09/1990, titulaire de la carte d'identité nationale n° 09399529, de la moitié (50%) du fonds de commerce comportant tous ses éléments corporels et incorporels, consistant en une pharmacie sise à l'Avenue Habib Bourguiba, Hiboun, Mahdia, et immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°0092865C (ancien registre du commerce n°A11361996), la valeur de cette moitié du fonds de commerce ayant été estimée à dix mille dinars (10 000 DT). Une copie de cet extrait a été publiée dans le journal "Le Quotidien" en date du 24/10/2025.

2026S01424FCCC2

Avis

Suivant un contrat de vente d'un fonds de commerce signé à la municipalité de Sousse le 12/06/2026 et enregistré à la recette des finances de kalaa Essoghra Sousse le 17/06/2026 sous n°26201082 par lequel Mme Sahar Rjiba a vendu à Melle Hadil el Atti la totalité d'un fonds de commerce qui consiste à l'usage de garderie scolaire et jardin d'enfant sis rue 14 janvier à el Kalaa essoghra Sousse avec tous ses éléments au prix de 3 mille dinars.

Les oppositions se font auprès de l'acheteur demeurant à rue Essabaghin el Kalaa Essoghra Sousse, dans les limites de 3 mille Dinars et dans un délai de 20 jours après cette publication au J.O.R.T.

Cet avis est publié au journal le Quotidien du 28/10/2026.

2026S01426FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 25/01/2018 et enregistré à la recette des finances sakit eddaier Sfax 20/10/2026 n° de quittance M079528 n° d'enregistrement 26203656; MONSIEUR JAMEL KABADOU titulaire de la CIN 01259487 a vendu à MONSIEUR MOUNIR TRIKI titulaire de la CIN 01205937 un fonds de commerce exploité à la route Mahdia km 6 SAKIET EDAIER devant la grande mosquée Sfax.

Les oppositions peuvent à être formulées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans les journaux "ECHOUROUK" et "LE QUOTIDIEN" le 22/10/2026.

2026X01444FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 21/10/2026 enregistré à la recette des finances rue Habib Bourguiba Sfax le 22/10/2026 sous le n°26206617 quittance n°M084260, Mr Omar Tmar CIN n°08887252 a vendu à Mr Mahdi Ben Amor CIN n°11038715 la totalité du fonds de commerce destiné commerce des cadeaux en détail sis cité Habib 901 Sfax.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur sur le lieu vendu dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 23/10/2026 aux journaux Essabah et le Temps.

2026X01445FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte SSP daté le 16/10/2026, enregistré à la recette des finances avenue Habib BOURGUIBA - Sfax le 22/10/2026 n°26206646 quittance n° M084484, Nouha bent Mohsen BOUAZIZ, CIN n°08785130, a vendu et cédé à Chawki ben Elmokded ELMBARKI, CIN n°11021089, tout le fonds de commerce de vente de tabac et journaux, avec ses éléments corporels et incorporels, sis à cité el HABIB rue 2095 n°29 Sfax. Les oppositions sont recevables entre les mains de Maître ABID Mohamed Amine, Avocat à la cour de cassation, rue Léopold SINGHOR, n°26, Sfax, dans un délai de 20 jours dès la date de la publication au JORT. Publiée au journal «Assabah» du 24 octobre 2026.

2026X01446FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances avenue de la République sidi bouzid le 19/10/2026 numéro d'enregistrement 26211637 numéro de quittance M109645 madame Ghabri Teffaha a vendu à Ghabri kamel la totalité du fonds de commerce destiné à la vente des vêtements prêts à porter sis à espace commercial sidi bouzid numéro 49.

Les oppositions peuvent être formulées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le journal "Echourouk" le 24/10/2026.

2026X01447FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 06/10/2026 et enregistré à la recette des finances SFAX le 10/10/2026, sous le numéro de quittance MO54874 et numéro d'enregistrement 26202326 Noura Jebli titulaire de C.I.N n°06079097 a vendu à Naiila Bali titulaire de C.I.N n°01306714, la totalité du fonds de commerce situé à rue Manzel Chaker km 0,5 Sfax.

Les oppositions sont reçues dans un délai de 20 jours chez Maître Fatma Borcheni, Rue Abulkacem chebbi immeuble Elissa 5ème étage n°505 Sfax.

Un extrait de cette annonce a été publié dans le journal le Temps le 17/10/2026 sous le n°17012.

2026X01449FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P. enregistré le 23/10/2026 à la recette des finances Arbi Zarrouk Sfax sous n°26202486 quittance n°M057737, Rim Wali titulaire de la C.I.N. 08768208, demeurant à route Manzel Chaker km 3.5 impasse Dammak Sfax, a cédé à Mohamed Ali Kessemtini titulaire de la C.I.N 05355925, demeurant à route El Ain Km 4.5 kassas Sidi Jileni Sfax, la totalité du fonds de commerce sis à route Manzel Chaker Km 4 Sfax exploité dans le commerce de détail d'alimentation générale. Les oppositions seront reçues dans 20 jours au plus tard à partir de la publication de cet avis au JORT et devront être adressées chez Maître Hentati Mohamed Avocat 15 place

Marburg Sfax. Cette annonce a été publiée au journal «Echourouk» du 25/10/2026.

2026X01453FCCC2

Vente d'un Fonds de Commerce

Par acte sous seing privé du 09/10/2026 enregistré à la Recette des Finances Gremda Sfax le 13/10/2026 sous N°26203985 reçu N°MO99902, Rafik ben Habib Dhewib titulaire de la C.I.N n°01292622 sis à la route menzel chaker km 1.5 immeuble essaada Sfax a vendu à Amir Jbir titulaire de la C.I.N n°11114215 sis 135 Rue Taieb Mhiri Sakiet ezzit Sfax tout le Fonds de Commerce représentant BUVETTE sis à la route lafrane km 5.5 Sfax avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront reçues dans le délai légal à l'adresse du bureau de Maître Jammoussi Faouzi situé à l'Immeuble AL INTILAKA Esc B2 1er étage Sfax.

Dépassant ce délai toutes les oppositions seront rejetées.

Une annonce de cette vente a été publiée au journal Essabah le 23/10/2026.

2026X01454FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un A.S.S.P rédigé par l'avocat bahloul lassaad en date du 02/10/2026, signé le 02/10/2026 et enregistré à la recette des finances à sekit edayer Sfax en date du 21/10/2026 sous le N°26203669 quittance N°M079833, Mr mansour ben Mohamed ben mansour medhioub, domicilié à 170 avenue ibn khouldoun sakit ezzit Sfax, a vendu à MR BACEM ben Mohamed ben Mohamed khlif, domicilié à 162 avenue tbolbi chihia Sfax, la totalité du fonds de commerce nommé «diwan» exploité au local sis à l'avenue Habib maazoun saket edayer 3011 Sfax avec toutes les composantes corporelles et incorporelles.

Les oppositions doivent être formulées auprès de maître bahloul lassaad à son bureau sis 13 place malberg immeuble galila 3ème étage beb bhar Sfax dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette vente au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 24/10/2026.

2026X01456FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un acte sous seing privé rédigé par maître Mohamed Sami el banna ayant son bureau sis au 9 avenue Habib Bourguiba Bardo bureau C14 le 09 et 11/10/2026 enregistré le 13/10/2026 à la recette des finances denden sous le numéro 26203260 quittance numéro M073021 monsieur Hsan Hamrouni cin 01293302 demeurant à 237 cité Faouz jardin menzah 2 Ariana a vendu à Mohamed Bin Zikri cin 07295662 demeurant appartement 2 t 3 Immeuble 25 Manouba le fonds de commerce situé au 16 rue de l'indépendance entant que café. Le fonds de commerce est désigné siège pour la réception des oppositions ayant délai 20 jours à partir de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 23/10/2026.

2026403628FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de kabaria le 14/10/2026 quittance N°M072231 et enregistrement N°26202432 Monsieur FAICEL MAKAWEM titulaire de CIN n°07134755 a vendu à Madame MALEK REZGUI titulaire de CIN n°07246532 la totalité du fonds de commerce dont l'activité Informatique et réparation équipement Informatique sis au 25 cité Ibn Sina Ouardia Tunis.

Les oppositions sont reçues dans un délai de 20 jours de la date de publication de cette annonce au JORT entre les mains de madame Malek rezgui sis au 25 cité Ibn Sina Ouardia Tunis.

Cette annonce a été publiée au Quotidien du 28 octobre 2026.

2026403633FCCC2

Avis

Suivant un acte SSP, enregistré à la recette des finances cité Administrative Ariana le 09-10-2026 Quittance n°M114347 sous le n°26206184; Monsieur Ridha Hadji, Tunisien, Titulaire de CIN n°03145846 Délivrée à Tunis le 23 Juin 1999, a cédé à Monsieur Nizar Daghari, Tunisien, Titulaire de CIN n°08336663 Délivrée à Tunis le 04 Novembre 2013 ; La totalité du fonds je commerce avec tous ses composantes Meubles et immeubles situé au : 42 Avenue Ibn Khaldoun Ariana 1 consistant à l'exploitation d'un Dépôt et Station de services pour les voitures, Toute opposition éventuelle pourrait être déposée entre les mains de l'acquéreur du fonds de commerce objet du présent avis et ne sera possible que dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Publié aussi au quotidien du 27/10/2026.

2026403638FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré le 04/09/2026 à la recette des finances de la Goulette quittance N°91707 enregistrement N°26207151 Monsieur Ahmed Hnan a vendu à Monsieur Moussa belkahla tous le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels d'une activité de Commerce, sis au 05 Rue Ibn Khaldoun la Goulette - Tunis.

Les oppositions doivent être formulées dans un délai de 20 jours à compter de la publication de présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT) et qui a été publié au journal "Achourouk" le 15/10/2026 chez Monsieur Ahmed Hnan à son adresse sis à Immeuble 18 appartement 253 cité olympiade Tunis.

2026403639FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, portant signatures légalisées en date du 21/10/2026, enregistré à la Recette des Finances de La Marsa Tunis le 22/10/2026, sous le n°26207278, quittance n°136676, Madame Safia HAMZAOUI a vendu à Madame Kenza CHERNI la totalité du fonds de commerce destiné à l'exercice de toutes activités commerciales, avec tous ses éléments corporels et incorporels, actuellement exploité dans l'activité de plantes, arbres d'ornement et aménagement de jardins, sous l'enseigne commerciale «Jardin de triangle d'or», situé à la Route de Gammarth, à gauche entre l'échangeur de Hay Ettabek et l'échangeur de l'Imprimerie Ben Mahmoud, en direction de Gammarth, La Marsa Ouest, Tunis.

Les oppositions seront reçues auprès de l'acquéreur, à l'adresse du fonds de commerce sus-indiqué, dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT

Le présent avis a été publié dans les journaux «Achourouk» et «Le Quotidien» en date du 27/10/2026.

2026403641FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant le contrat de vente de fonds de commerce enregistré à la Recette des Finances Quai Tarek Ibn Zied - Bizerte en date du 16/10/2026, Quittance n°M086507 et l'enregistrement n°26207055, la Société "Les Délices Du Mamlouf", Société à Responsabilité Limitée, Identifiant Unique n°1272839K, ayant son siège social à Route Corniche-Bizerte, représentée par son gérant Mr Omar Hachicha, a vendu la totalité du fonds de commerce exploité dans le local sis à la Route de la Corniche - Bizerte, à la "Société Atelier d'Iman", Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée, Identifiant Unique n°1959354H, représentée par sa gérante Mme Iman Bessifi, moyennant le prix de trois cent soixante-quatre mille deux cent soixante-seize dinars et 441 millimes (364.276,441 DT).

Les oppositions, s'effectuent chez Maître Safa Elaichy Khalil, Avocate près la Cour de Cassation, Etude sis à la Rue du Lac Victoria, Résidence du Lac Bloc C Bureau B34 Les Berges du Lac 1-1053, Tunis, dans le délai de vingt jours à partir de l'insertion de la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne sous peine de déchéance.

Cette annonce a été publiée aux journaux Chourouk et Le Quotidien du 23/10/2026.

2026403644FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Ettadamen en date du 25/10/2026 n°26205730 quittance n°M0944101 Mr Abed elhamid jaffali titulaire de la CIN n°00720422 a vendu la totalité du fonds de commerce exploité à tout type de commerce situé à la route Farhat Hached Elmnihla ARIANA avec ses éléments corporels et incorporels à MR MOHAMED MZID titulaire de la CIN n°00722308.

Les oppositions doivent être déposées entre les mains de l'acquéreur Mr MOHAMED MZID à ROUTE FARHAT HACHED ELMNIHLA ARIANA dans un délai de vingt jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal Achourouk du 20/10/2026.

2026403650FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Conformément au contrat enregistré à la recette des finances de La Marsa le 03/08/2026 quittance n°100555 et enregistrement n°26205111, la société 808 Coffee And Restaurant a vendu la totalité du fonds de commerce, établissement n°2 situé au 19 rue du 20 mars 1956, cité Tayeb Mhiri, La Marsa, Tunis destiné en tant que restaurant vente des plats rapide sous nommé 'One Minute', à Madame Dalila Rezgui.

Les oppositions seront reçues chez l'acheteuse au 57 rue Ibn Al-Mandhour, Mourouj 1, Ben Arous, conformément au registre de commerce.

Cette annonce a été publiée au Quotidien du 15 octobre 2026.

2026403651FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Conformément au contrat enregistré à la recette des finances de La Goulette le 24/08/2026, sous le numéro 88448 et enregistrement N°26206881, Mme Rania Maatoug et Mr. Mohamed Amin Maatoug ont cédé et remis tous leurs droits sur le fonds de commerce destiné à tous types de commerce, situé à cité Taieb Mhiri, rue Khaled Ben Walid, La Goulette, Tunis destiné pour la vente de matériaux en fer à Mme Sonia Ben Sassi.

Les oppositions peuvent être présentées par le cédant en sa faveur conformément au code de commerce.

Cette annonce a été publiée au Quotidien du 15 octobre 2026.

2026403652FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé le 01 juillet 2026, enregistré à la recette des finances - Palais des finances de Bizerte en date du 17-08-2026 sous le N°26302878 quittance N°M052109, Mme Nesrine Bent Mohamed Salah Sfaxi demeurant au 42 Bis avenue des sapins -La corniche -Bizerte, a loué à la société «PICCOLISSIMO», siège social sis au 20 Avenue Assia Kandara -Bizerte, la totalité du fonds de commerce avec les éléments corporels et incorporels détaillés dans le contrat, portant le nom commercial «Piccolino», exploité dans le local sis au 20 Avenue Assia Kandara -Bizerte, et ce pour une année renouvelable à partir du 01-07-2026.

Cette annonce a été publiée aux journaux ECHOUROUK et LE QUOTIDIEN parus le 23-10-2026.

2026403630FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Aux termes d'un acte sous seing privé, dont la signature a été légalisée le 06 octobre 2026 et enregistré à la Recette des Finances de Montplaisir le 07 octobre 2026, sous le reçu n°084238 et le numéro d'enregistrement 26306138, Monsieur Hassan Taamallah a donné en location à la société B.T. SICILE, société à responsabilité limitée de droit tunisien en cours de constitution, titulaire de l'identifiant fiscal n° C20032488/A/M/000, le fonds de commerce destiné à l'activité de commerce et de restauration légère, avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis au 3, rue Bartou, Belvédère, 1002 Tunis.

La location est consentie pour une durée de deux (2) ans, prenant effet le 1er octobre 2026 et expirant le 30 septembre 2028, renouvelable par tacite reconduction.

Il est précisé que le fonds de commerce loué comprend exclusivement la clientèle, l'achalandage, les installations et les équipements qui s'y trouvent.

La présente annonce a été publiée dans les journaux Achourouk et Le Quotidien, parus le 21 octobre 2026.

2026403631FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé légalisé le 06/10/2026 enregistré à la recette des finances Charguia Tunis le 06/10/2026 Quittance n°M115030 enregistrement n°26313419 Monsieur Hedi Ben Mohamed Chehbi, Titulaire de la cin N° 00006940 demeurant au 2 rue 8162 cité olympique Tunis, immatriculé au registre national des entreprises sous le n°1049592G a loué à Madame Nedra bent Chadhli Kthiri épouse Mohamed Kachroudi, titulaire de la cin n°09462926, demeurant à Ain Sabah, Amdoun, Béja, la totalité du fonds de commerce situé au rdc, Résidence Nour City, Centre Urbain Nord, parcelle EHC3 pour l'activité de tout commerce. Le présent avis a été publié au journal Le Temps le 23/10/2026 sous le n°261213.

2026403632FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de location-gérance d'un fonds de commerce établi le 5 octobre 2026 et enregistré à la recette des finances de Bizerte le 16 octobre 2026, sous le récépissé d'enregistrement n°26307041, Monsieur Noureddine Belkalti, titulaire de l'identifiant unique n°0217198 F, a donné en location à la société BEST COIF FATHI, titulaire de l'identifiant unique n°1857472 y, la totalité du fonds de commerce exploité pour l'exercice de tous commerce dans le local sis au 80, rue Cheikh Idriss, Bizerte cette annonce a été publiée dans les journaux Achourouk et le Quotidien en date du 24 octobre 2026.

2026403634FCCC3

Gérance Libre

Par un acte sous seing privé (contrat de gérance libre) dont les signatures ont été légalisées le 07/10/2026 et enregistré à la recette des finances la Goulette le 13/10/2026 sous le n°26308279 quittance n°M110105, la société (Ws Coffee) SARL identifiant unique n°1519724R représentée par son gérant Monsieur Fathi Lagha titulaire de la CIN n°02940381, a donné en location l'intégralité du fonds de commerce (gérance libre) avec tous ses éléments corporels et incorporels à Monsieur Zied ben Mohamed Hammami titulaire de la CIN n°05422444 délivrée à Tunis le 29/11/2023, résidant à Bhar Lazreg Marsa - Tunis et ce pour une durée de deux ans renouvelables à compter du 01/10/2026.

Le fonds de commerce est exploité pour l'activité de restaurant et salon de thé sis à l'immeuble «Carrefour Médical» n°08 Ain Zaghouan 2046 Marsa - Tunis.

Les oppositions sont reçues entre les mains du locataire au siège du fonds de commerce sus-indiqué dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Cet article a été publié au journal le Quotidien du 28 octobre 2026.

2026403636FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé le 2 et 6 octobre 2026 et enregistré à la recette des finances rue d'Autriche le 8 octobre 2026; par reçu numéro M080080, enregistrement N°26304153, la société «L'empreinte graphique» société SARL ayant l'identifiant unique N°1154901P son siège social situé au 8 rue du golfe arabe menzah 8, Ariana a loué au profit de Société «BRUT» société SARL en cours de constitution sous le numéro de réservation N°2026142574392 délivrée à M. Mohamed aziz chakroun le 26 juin 2026 Ariana, (location gérance) la totalité du fonds de commerce «café» exploité au local commercial situé au 8 rue du golfe arabe menzah 8 avec ses éléments corporels et incorporels. Cette location est consentie pour une période de 4 ans renouvelables à partir du 1er octobre 2026.

Cet article a été publié dans le journal le Quotidien le 24 octobre 2026.

2026403643FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de location établi et légalisé en date du 10/02/2026, enregistré à la Recette des Finances Rue Gandhi le 19/02/2026 sous le n° 26300959, quittance n°M013898, Madame Monia Ben el Mabrouk a donné en location à Monsieur Mohamed Arafat Khalfaoui l'intégralité

du fonds de commerce, avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis au 59, rue Jean Jaurès, Tunis, exploité pour l'exercice de toutes activités commerciales, pour une durée d'une année renouvelable, prenant effet à compter du 18/02/2026.

Les oppositions seront reçues à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié dans les journaux «Al Chourouk» et «Le Quotidien» en date du 25/10/2026.

2026403647FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Homologation de résolutions

Association féminine Ettahrir

Suite au procès-verbal de l'assemblée générale élective de l'association féminine Ettahrir, datant du 29 Septembre 2026 et enregistré à la recette des finances de Ksar Said sous le numéro 26702798 le comité directeur pour la période 2026 - 2029 est composé comme suit :

Lotfi Gharbi : président

Rafika Nafti : premier vice-président

Khaireddine Khadraoui : deuxième vice-président

Aroua Babziz : secrétaire général

Malek Hmadi : trésorier

Hajer Sallem : membre chargé des seniors

Wafa Ayari : membre chargé des jeunes

Chrif ben Smida : membre

Lassaad Ghazouani : membre.

2026403642APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques de la propriété par licitation

1/ Demandeurs : 1/ Yousri Sfar, 2/ Madiha Sfar, résident rue d'El Hadi Elhaj Said Zahra Al Mahdia et ayant élu domicile pour les besoins de la correspondance au cabinet de leur avocat Maître Foued cheikh zaouli avocat à la Cour de cassation dont le cabinet est sis rue Taieb mehiri à Mahdia.

2/ Défenderesse : Jamila misbah, demeurant à rue elhadi elhaj said Zahra AL Mahdia.

3/ Avocat poursuivant : Maître foued cheikh zaouali, avocat à la cour de cassation dont le cabinet est sis rue Taieb Mehiri à Mahdia titulaire de la carte d'identité nationale numéro 03967697 titulaire du matricule fiscal numéro 1061634/A

4/ Le bien immobilier mis en vente : Il s'agit d'une propriété composée d'une maison d'habitation (de type arabe) et d'une grange. La maison d'habitation comprend un hangar, une cour, une chambre, une cuisine, un couloir, un débarras, une toilette, un grenier, une salle de bains et un autre débarras. La grange est divisée en deux parties, est et ouest. Elle est bordée à l'ouest par Dalila bint al-hedi sfar chikh el hedda, à l'est par salem sfar, au milieu par une impasse au sud par la rue el haj said et à l'ouest par les héritiers Mohammed Sfar.

5/ Mise à prix : La mise à prix est fixée à cent quinze mille deux cent trente dinars 115.230.000 d auquel s'ajoutent les frais et honoraires, qui seront communiqués le jour de l'audience, conformément à l'ordonnance en date du 24 août 2026 et fondée sur le rapport l'expertise d'Adel ben hedi belhaj Khalifa en date du 20 juillet 2026 établi sur requête du tribunal de première instance de Mahdia, sous le N°4420/2026 en date du 06/08/2026.

6/ Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu à la chambre des ventes immobilières au tribunal de première instance de Mahdia le 23/11/2026 à partir de neuf heures du matin et suivant.

7/ Visite du bien immobilier : On peut visiter le bien tous les jours de la semaine de neuf heures du matin jusqu'à dix-sept heures du soir.

Observation : pour la communication du cahier des charges et pour avoir plus de renseignements contacter le greffe du tribunal de première instance de Mahdia ou le cabinet de l'avocat poursuivant maître foued cheikh zaouali avocat à la cour de cassation sis à Taib mehiri Mahdia 5100.

Pour participer aux enchères il faut déposer le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

2026S01418VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble

Une vente aux enchères publiques aura lieu le Mercredi 25/11/2026 à partir de 9 h du matin au tribunal de première instance de Monastir.

Le poursuivant : Ali Ben selem Abbes, retraité, demeurant à la rue elbechir Sfar N°97 Jemmel.

L'avocat poursuivant : Maître Melyen El Mouez, avocat à la cour d'appel, demeurant à Houmt Trabelsia Monastir.

Le défendeur : Habiba Bent elmoldi Abbess, ouvrière, demeurant à rue des martyres Jemmel.

L'immeuble exposé aux enchères : La totalité du terrain sise à la rue elbechir Sfar Jemmel ayant une surface totale de quatre cent vingt deux mètres carrés (422 m²) sur lequel est construite une maison style arabe inhabitable Constituée d'une entrée

principale qui donne sur une cour autour où il y'a trois cuisines et 6 chambres, un débarras et un garage exploité par le tiers en tant qu'épicerie.

Cet immeuble est limité : du Nord rue bechir sfar et un garage et escalier du poursuivant, du Sud héritiers d'Ahmed barkallah et de l'Est garage du poursuivant, héritiers de salem mili et héritiers de omar knani, et de l'Ouest héritiers de khalifa abbess.

La mise à prix : est de cent quatre vingt et onze mille trois cents quatre vingt dinars (191380.000d)

La visite de l'immeuble : aura lieu tous les jours de 10H du matin à 16H.

Tous ceux qui veulent participer aux enchères doivent soit consigner au trésor public soit présenter par le biais d'un avocat un chèque certifié contenant le un tiers du prix de vente soit une garantie bancaire irrévocable.

NB : Pour plus amples renseignements, contactez le greffe du tribunal de première instance de Monastir où a été déposé le cahier des charges ou bien le cabinet de l'avocat poursuivant Maître Melyen Elmoez, demeurant à Houmt Trabilsia Monastir.

2026S01420VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

Partie poursuivante : AL BARAKA BANK en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis au 88 Rue Hedi Cheker Tunis.

Partie saisie : INES BENT HAMOUDA BEN ABESSALEM, demeurante à Rue Salaheddine Ayoubi N°2 Moknine, CIN N°06813732.

Avocat poursuivant : Maître ADEL MABROUK, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°7359 Monastir d'une superficie de 1878 m², dénommé «EL HANA» sis à Ghars El Louza Monastir.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 212 127 D 180 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le Mercredi 25/11/2026 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

- Conditions de visite de l'immeuble :

Chaque jour de 9 H à 17 H.

2026S01427VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

Partie poursuivante : ATTEJARI BANK en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à Rue Hedi Karay Tunis.

Partie saisie : AYMEN BEN SALEM BEL HADJ ARBI, demeurant au N°317 Rue El Benin City Riadh Sousse, C.I. N n°00951934.

Avocat poursuivant : Maître ADEL MABROUK, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°171324 Sousse sis à City Erriadh Sousse, d'une superficie de 90 m².

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 144 000 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mercredi 25/11/2026 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse.

- Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2026S01428VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

Partie poursuivante : AL BARAKA BANK en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis au 88 Rue Hedi Cheker Tunis.

Partie saisie : HICHEM BEN JALLOUL NABLI, demeurant au 41 Rue Habib Achour Manzeh 1 Tunis Riadh El Andalos Ariana, CIN n°04039689.

Avocat poursuivant : Maître ADEL MABROUK, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité des parts du titre foncier n°107341 Sousse d'une superficie de 363 m², dénommé «La Saintongeaise» sis à Rue Béchir Tarmiz City Jaouhara Sousse.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 286 510 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le Mercredi 25/11/2026 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 1.

Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2026S01429VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siége social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis et à Sfax en sa direction régionale, RNE n°0000110F.

Parties saisies : 1) Moncef ABDELKEFI, titulaire de la CIN n°01098736, commerçant de pièces de rechange, demeurant à la route de Saltnia, km 4, station El Arbaâ mrer, Sfax, en sa qualité de débiteur hypothécaire et propriétaire de la moitié indivise du bien immobilier.

2) Najla Ben Taoufik AMMAR, titulaire de la CIN n°01341204, femme au foyer, demeurant à la route de Saltnia, km 4, station El Arbaâ mrer, Sfax, en sa qualité de propriétaire de l'autre moitié indivise du bien immobilier et de caution réelle.

Avocat poursuivant : Maître Rim Ben Abdallah sis à rue Kairouan immeuble les 4 saisons bloc D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité d'une parcelle de terrain sis à la route de saltnia, kilomètre 4, station El Arbaâ mrer, rue Abou Salem, à Sfax, clôturée sur tous ses côtés, d'une superficie totale d'environ 346 m², sur laquelle est édifié un bâtiment composé de deux niveaux, à savoir un rez-de-chaussée et un étage, décrits comme suit :

1) Rez-de-chaussée : D'une superficie couverte d'environ 173 m², comprenant :

*Un salon intégré à une salle de séjour ; 2 chambres, une véranda du côté Ouest et une véranda du côté Sud; Une cuisine moderne équipée d'un évier pour la vaisselle et de placards de rangement, avec un sol carrelé, des murs revêtus de faïence et un placard intégré ; Une petite cuisine et ses dépendances ; Des toilettes.

2) Etage : D'une superficie couverte d'environ 137 m², comprenant : 4 chambres, chacune disposant d'un balcon ; 2 salles de bains équipées, dont les sols sont carrelés et les murs revêtus de faïence ; Des toilettes ; Un escalier menant à une pièce située au niveau de la terrasse, équipée d'un placard intégré, d'une superficie d'environ 50 m² et comportant une porte donnant accès à la terrasse.

Etat des lieux : L'état intérieur du bien est bon. Les murs intérieurs et extérieurs sont enduits et peints. Le sol du salon et de la salle de séjour du rez-de-chaussée est en marbre et leur plafond est en staff ; Les plafonds des chambres sont en «somia» et les fenêtres sont protégées par des grilles métalliques ; Les escaliers menant à l'étage et à la pièce située au niveau de la terrasse sont en marbre et protégés par des panneaux en bois.

Observation : L'immeuble n'est actuellement pas occupé par un tiers à titre locatif, l'ancien locataire ayant récemment quitté les lieux, et l'ayant laissé libre de toute occupation, ainsi que l'ont confirmé la sœur et le beau-frère du requis.

L'immeuble est délimité : au Sud par une rue donnant accès au bien, à l'Ouest par les héritiers du défunt Abdelkefi, à l'Est par Ben Amer et au Nord par Fakher Abdelkefi.

La mise à prix : 483.200.000D frais en sus.

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu lundi le 30/11/2026 à 9 h et les heures qui suivent dans la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Victor Hugo Sfax.

La visite du local : peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2026X01458VEPA1

Vente aux enchères publiques

Premièrement :

Le saisissant :

- Banque de financement des petites et moyennes entreprises (BFPME) à travers son représentant légal, société anonyme, identifiant unique 0908910A (RC n°B2410202005) dont le siège social est à Tunis 34 rue Hedi Karray, Centre Urbain Nord, El Menzah 4, ayant domicile élu à l'Etude Maître Abdellati OUERIEMI, sis au 30 Rue d'Irak Tunis. (Créancier saisissant)

Les parties saisies :

La Société GROUPE TUNISIEN DE RECYCLAGE à travers son représentant légal, Société Anonyme (S.A.), dont l'identifiant unique au Registre National des Entreprises est le n°1013947X (Registre du Commerce près le Tribunal de Première Instance de Sfax sous le n° B0851852007), et dont le siège social est situé à Fondouk Ech-Cheibani, Skhira, Sfax. (En sa qualité de débitrice principale).

2- Maysoun Bent Bechir Ben Boubaker Trabelsi, demeurant au 78, avenue Farhat Hached, Sfax. (En sa qualité de caution réelle, constituant hypothécaire et caution personnelle solidaire).

3- Mohamed ben Mohamed El Moncef ben Ali El Kouni, demeurant à la Route de l'Afrane, Rue n°139, Sfax. (En sa qualité de caution réelle, constituant hypothécaire et caution personnelle solidaire).

4- Bilel ben Mohamed El Moncef ben Ali El Kouni, demeurant Route de l'Afrane, Rue n°139, Sfax. (En sa qualité de caution réelle, constituant hypothécaire et caution personnelle solidaire).

5- Sondes bent Ali ben Mohamed El Kouni, demeurant au 74, rue Er-Rachad, Sakiet Eddaïer, Sfax. (En sa qualité de caution réelle, constituant hypothécaire et caution personnelle solidaire).

6- Moez ben Bechir ben Boubaker Trabelsi, demeurant à la rue Jamel Abdennasser, Sidi Boulbaba, Gabès. (En sa qualité de caution réelle, constituant hypothécaire et caution personnelle solidaire).

7- Mohamed ben Bechir ben Boubaker Trabelsi, demeurant à la rue Jamal Abdennasser, Gabès. (En sa qualité de caution réelle, constituant hypothécaire et caution personnelle solidaire).

Deuxièmement : Avocat poursuivant : Maître Abdellati OUERIEMI, Avocat à la cour d'appel, sis au 30 Rue d'Irak Tunis. M.F 1504469/T

Troisièmement :

Désignation du bien à vendre :

L'immeuble objet de la saisie consiste en l'intégralité du bien dénommé "Maysoon", faisant l'objet du titre foncier n°88019 Sfax, situé à Fondouk Ech-Cheibani, délégation de Skhira, gouvernorat de Sfax. Il est composé d'une seule parcelle et est délimité au sud par la propriété Yaïch, au nord et à l'est par un chemin de terre d'où se trouve son accès principal, et à l'ouest par l'oued.

L'immeuble se présente sous la forme d'un terrain rectangulaire, à vocation agricole à l'origine et devenue à vocation de services actuellement. Y est édifiée une usine de recyclage de pneumatiques. Sa superficie s'élève à 10 667 m² selon les

mentions du titre foncier susmentionné, duquel certaines bandes ont été expropriées pour l'élargissement de la voie publique.

Le bien objet du titre foncier n°88019 Sfax comprend, dans sa partie nord un générateur électrique d'une superficie de 34,425 m², dans sa partie sud une première construction (loge du gardien comportant une porte, une petite fenêtre et une grande fenêtre), une deuxième construction (un local abritant un pont-bascule pour charges lourdes d'une superficie de 8,008 m²), une troisième construction (une usine de broyage de pneumatiques située au centre de la propriété), une quatrième construction (un local situé à l'angle sud-est d'une superficie de 60,80 m²), l'immeuble comprend également une structure métallique son toit imposant est construit en acier, ainsi que deux bassins d'eau (Fesguia), la première située à l'angle nord-ouest de la propriété et la seconde servant au lavage du caoutchouc, ainsi qu'un puits artésien, un bassin de rétention d'eau et il existe également trois oliviers.

Quatrièmement :

Mise à prix :

Le prix d'ouverture des enchères des parts mise en vente a été fixé à la somme d'un million huit cent quatre vingt quatre mille vingt trois dinars et trois cent cinquante millimes (1.884.023,350 dinars).

Cinquièmement :

Date et lieu de l'adjudication :

Le mercredi dix huit Novembre de l'an deux mille vingt six (18/11/2026) à neuf heures du matin et les heures suivantes, devant la chambre siégeant en matière de ventes immobilières (adjudications) près le Tribunal de Première Instance de Sfax 2, dans l'une des salles d'audience dédiées à cet effet, sise route de Gabès, kilomètre 2.5, Sfax.

Sixièmement :

La visite des lieux :

La visite de l'immeuble saisi est possible durant tous les jours de la semaine, chaque jour pendant les heures de travail.

La participation aux enchères ne peut se faire que par l'intermédiaire d'un avocat et après la consignation d'au moins un tiers (1/3) de la mise à prix auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), ou la présentation d'un chèque certifié à cet effet ou d'une garantie bancaire irrévocable. Quant aux étrangers, ils ne peuvent y participer qu'après l'obtention préalable de l'autorisation du Gouverneur de la région.

2026403626VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Maître ADEL HANNACHI

Avocat à la Cour de Cassation

6 Rue d'Autriche - Tunis

Tél : 71894201

Fax : 71894202

Partie saisissante : La Banque Internationale Arabe de Tunisie «BIAT» en la personne de son représentant légal, SA, Registre National des Entreprises Identifiant Unique n°000110F élisant domicile au cabinet de son avocat maître Adel HANNACHI, avocat à la Cour de Cassation dont le cabinet est au 6 Rue d'Autriche Tunis, MF n°1069365H.

Partie saisie : Aymen Ben Mohamed SOUISSI, Tunisien, né le 26/06/1984 à Kerkennah, Directeur de Société, titulaire de la CIN n°08199729, demeurant à Kerkennah El Ramla Sfax.

Avocat poursuivant : Maître ADEL HANNACHI, 6 Rue d'Autriche - 1002 Tunis.

Descriptif de l'immeuble : La totalité des parts indivises soit 513 parts de l'immeuble sis à Soukra Ariana d'une superficie globale de 3030 m² objet du titre foncier n°16704 Ariana dénommé «Mohamed Salah» sises à l'angle de deux rues dérivant rue El Massoudi La Soukra Ariana consistant en un terrain nu d'une superficie de 513 m² clôturé d'un mur à hauteur de deux mètres et d'une longueur de 92 mètres.

Valeur du terrain nu : 513 m² x 1200,000 DT = 615600,000 DT.

Valeur des constructions : 92 m² x 150,000 DT = 13800,000 DT.

Valeur Totale du terrain et constructions : Six Cent Vingt Neuf Mille Quatre Cent Dinars (629400,000 DT).

La mise à prix :

La mise à prix a été fixée après le rabais de 40% à la somme de trois cent soixante dix sept mille six cent quarante Dinars (377640,000 DT) à majorer des frais et débours qui seront arrêtés le jour de l'adjudication.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le Lundi 23/11/2026 à 9 heures du matin et heures suivantes au siège du tribunal de 1ère instance d'Ariana (chambre des ventes immobilières) situé, Cité Administrative Ariana.

Visite et conditions de participation :

La visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures du travail et sans conditions précises La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilières d'Ariana ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix, les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur d'Ariana.

2026403627VEPA1

Avis aux créanciers

DECLARATION DE FAILLITE

SOCIETE HYPCOM

Siège social : Z.I Agareb Route de Mahares km 1 Sfax

Matricule Fiscal N°: 1187240D/A/M/000

Après délibération et conformément à la loi, il a été publiquement déclaré ce qui suit :

Le tribunal a statué en première instance en constatant l'impossibilité de redresser la société «Hypcom»,

immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique 1187240D, et a, en conséquence, prononcé sa faillite. Il a également fixé la date de cessation des paiements au 8 mars 2002.

Le tribunal a désigné Madame Naima Ben LTAIEF, juge, en qualité de juge-commissaire à la faillite, chargée de superviser et de contrôler les opérations de faillite ainsi que leur administration conformément à la loi du 11 novembre 1997.

Il a également nommé Monsieur Mokhles Laajili en qualité de syndic de faillite, et ordonné l'apposition des scellés sur le siège de la société ainsi que sur son contenu.

Le tribunal a autorisé le greffier à afficher un extrait du présent jugement au tribunal et à transmettre, dans un délai de 10 jours à compter de son prononcé, des copies du jugement de faillite au ministère public, au Registre National des Entreprises et au receveur régional des finances compétent territorialement.

Le syndic de faillite est tenu de publier un extrait du jugement de faillite au Journal Officiel de la République Tunisienne, dans deux quotidiens, dont l'un en langue arabe, ainsi qu'au Registre National des Entreprises, dans un délai ne dépassant pas 10 jours à compter de la date du jugement.

Il est également autorisé à inscrire ce jugement, dans un délai de 15 jours à compter de son prononcé, auprès des registres fonciers et des autres registres publics où sont enregistrés les biens appartenant à la société, sur présentation d'un extrait du jugement.

Enfin, le jugement de faillite devra être porté à la connaissance du public dans tous les lieux où la société exerce son activité. Les frais légaux seront supportés par la société condamnée, tandis que les frais de convocations et de publicité seront imputés au Fonds de Développement de la Compétitivité Industrielle.

2026X01457VEPA2

Décision de remplacement de syndic de faillite sur

STE PISE RENT A CAR

MF : 1265135Q

Aux termes du procès-verbal de l'audience de la chambre du conseil du tribunal de première instance de ben Arous en date du 28/09/2026 le tribunal a décidé de remplacer le syndic de faillite de la société pise Rent a car maître Siham khalfi par maître Anis Ezzeddine.

2026403640VEPA2

Clôture d'un mandat judiciaire

Etude Maître Sami GHAZOUANI

Mandataire de Justice Immeuble Les Narcisses

Cité El Amel Mannouba el ouesta

Tél : 24.080.672

En vertu d'une décision judiciaire émanant de monsieur le président du tribunal de première instance de Bizerte datant du 10 Février 2025, il a été décidé la clôture du mandat judiciaire du dossier n°25 relatif aux :

La requérante Amen Bank S.A Inscrite au registre de commerce sous le n°B176041996.

Les parties opposées :

- La société Afrique Bois SA Inscrite au RNE sous le n°D0280964

- La société KAB-LEM TUNISIA SARL totalement exportatrice non résidente inscrite au registre de commerce auprès du tribunal de première instance de Bizerte sous le n°B04205602018 et de donner main levée au mandataire judiciaire maître Sami GHAZOUANI qui informe les ayants droits avoir consigné en date du 16 octobre 2026 les fonds du mandat à la recette des finances de Bizerte sise au quai Tarek Ibnou Zied et ce après déduction de ses honoraires et frais.

Ils sont également appelés à entamer les procédures de répartition des fonds compte tenu du rang des créanciers conformément aux dispositions de l'article 463 et suivants du code des procédures civiles et commerciales.

2026403648VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

SOCIETE DE PROMOTION IMMOBILIERE "LE MONTFLEURY"

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 14.805.500 DT

Adresse : RUE DES USINES - Z.I SIDI REZIG - MEGRINE 2033

IDENTIFIANT UNIQUE : 0032909P

Messieurs les actionnaires de la Société DE PROMOTION IMMOBILIERE "LE MONTFLEURY", sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra vendredi 20 Novembre 2026 à 10 heures au siège social sis à la zone industrielle de Sidi Rézig à Mégrine, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes de la société relative à la suppression du droit préférentiel de souscription.

2- Augmentation du capital social en numéraire par conversion des comptes courants d'associés.

3- Modification corrélative de l'article 6 des statuts

4- Pouvoirs en vue de formalités.

Les documents de l'Assemblée Générale Extraordinaire seront mis à la disposition des actionnaires au siège de la société sise à la Rue des Usines Z.I Sidi Rézig Mégrine 21 jours avant la tenue de l'assemblée.

2026R03075SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2025

DU 24/11/2026

SOFEMED TUNISIE S.A

Siège social : Route de Tunis km 6 Soliman 8027 Nabeul

Identifiant Unique : 1024605L

Messieurs les actionnaires sont invités à l'assemblée générale

ordinaire le Mardi 24/11/2026 à 12h au siège social de la société pour délibérer l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du délai de tenue tardive de l'assemblée Générale

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

3- Lecture et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31décembre 2025 et du rapport d'activité.

4- Affectation des résultats de l'exercice 2025.

5- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2025.

6- Nomination des membres du conseil d'administration.

7- Questions diverses.

2026R03083SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2025

DU 24/11/2026

MACOFLEX S.A

Siège social : Route de Tunis km 6 Soliman Nabeul

Identifiant Unique : 0028603T

Messieurs les actionnaires sont invités à l'assemblée générale ordinaire le Mardi 24/11/2026 à 10h au siège social de la société pour délibérer l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du délai de tenue tardive de l'assemblée Générale.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

3- Lecture et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et du rapport d'activité.

4- Affectation des résultats de l'exercice 2025.

5- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2025.

6- Nomination des membres du conseil d'administration.

7- Questions diverses.

2026R03084SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2025

DU 24/11/2026

SOFEMED INTERNATIONAL S.A

Siège social : Route de Tunis km 6 Soliman 8027 Nabeul

Identifiant Unique : 1029528M

Messieurs les actionnaires sont invités à l'assemblée générale ordinaire le Mardi 24/11/2026 à 11h au siège social de la société pour délibérer l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du délai de tenue tardive de l'assemblée Générale

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

3- Lecture et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et du rapport d'activité.

4- Affectation des résultats de l'exercice 2025.

5- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2025.

6- Nomination des membres du conseil d'administration.

7- Questions diverses.

2026R03085SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Elective

Arab Tunisian Lease «ATL»

Société Anonyme

Au Capital Social de 32.500.000 DT

Identifiant unique au registre National des Entreprises : 492439 N

Siège Social : ENNOUR BUILDING - CENTRE URBAIN NORD - 1082 TUNIS MAHRAJEN

Mesdames et Messieurs les actionnaires minoritaires de la Société ARAB TUNISIAN LEASE "ATL" sont invités à assister à l'Assemblée Générale Elective qui se tiendra le vendredi 13 Novembre 2026 à 9h et suivant au siège de la société à l'effet de l'élection d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires.

Les documents destinés à l'assemblée Générale Elective sont à la disposition des actionnaires au siège de l'ATL, dans les délais légaux.

2026R03086SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Société de Développement et d'Investissement du Cap-Bon SODICAB

SA au capital de 3900.000 Dinars

Siège social : Immeuble la Jarre 8000 Nabeul

Messieurs les actionnaires de la société de Développement et d'Investissement du Cap-Bon sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Jeudi 26 Novembre 2026 à 10 heures au siège social, Nabeul à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- La continuité d'exploitation de la société.

2026R03088SANB3

Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 novembre 2026

SOCIETE OLA ENERGY TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 2.895.025 dinars

Siège social : Immeuble Al Oufok, Avenue de la Bourse, cité des Pins, Les Berges du Lac 2 - Tunisie

Identifiant Unique : 0000497Q

Le Conseil d'Administration a décidé de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire pour le 16 novembre 2026 à 10 heures du matin et heures suivantes, au siège social de la société, sis à l'Immeuble Al Oufok, Avenue de la Bourse, Cité des Pins Les Berges du Lac 2, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur;

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2025 ;

- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

- Approbation des conventions réglementées;

- Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2025 ;

- Mandat du Commissaire aux Comptes;

- Fixation du montant des jetons de présence pour l'année 2026;

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Et l'avis de convocation à l'Assemblée générale ordinaire a été publié au Registre national des entreprises le 22/10/2026.

2026R03089SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE LA SOCIETE «TRANSCENDENCE» S.A EXERCICE 2025

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 505.000 DINARS

SIEGE SOCIAL : Rue du lac Victoria, Immeuble Centre Kanzet, Bloc A, Apt. A2 Les Berges du Lac, 1053 Tunis

IU : 1634692X

Messieurs les Actionnaires de la Société «Transcendence» sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Mercredi 25 Novembre 2026 à 10H30 mm au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2025.

2. Lecture des Rapports Général et Spécial, du commissaire aux Comptes sur l'exercice 2025.

3. Approbation des états financiers de l'exercice 2025 ;

4. Affectation du résultat de l'exercice 2025.

5. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2025.

6. Questions diverses.

Remarques :

- Conformément aux dispositions de l'article 28-3 des statuts, les actionnaires ont la latitude de choisir leurs représentants à l'Assemblée Générale aussi bien parmi les actionnaires que les non-actionnaires.

- Toutefois les sociétés sont valablement représentées soit par un de leur gérant ou par le Président Directeur Général ou le Directeur Général ou par un mandataire muni d'un pouvoir régulier, sans qu'il soit nécessaire que ces personnes soient personnellement actionnaires.

- Tous les documents afférents à cette Assemblée se trouvent à la disposition des Actionnaires au siège de la Société et ce dans les délais légaux.

2026R03092SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2025

SOCIETE MUTUELLE DE BASE DE SERVICES AGRICOLES ENNEJMA - ELJEM

MF : 025011/L/P/M/000

Le conseil d'administration de la société mutuelle de base de services agricoles «ENNEJMA» d'Eljem donne avis à ses adhérents que l'assemblée générale ordinaire de l'année 2025 sera tenue le lundi 07 décembre 2026 à 9 heures au siège de la société sur la route Sfax à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport moral de l'année 2025.

2. Lecture du rapport et présentation des états financiers de l'année 2025.

3. Lecture du rapport du commissaire aux comptes de l'année 2025.

4. Discussion des rapports morale et financier de l'année 2025 et les proposés pour approbation.

5. Donner quitus aux membres de conseil.

6. Mise à jour de la liste des adhérents et augmentation du capital social.

7. Affectation des résultats de l'exercice 2025.

8. Election du tiers de membre de conseil d'administration.

Les adhérents désirant se présenter au conseil d'administration et remplissant les conditions exigées et prévues par la loi doivent adresser une demande au nom du président de conseil d'administration avec un reçu de 500 dinars sous forme d'une caution au nom du caissier de la société dans une lettre recommandée avec accusé de réception et ce du Jeudi 05 novembre 2026 au mardi 10 novembre 2026. Cet avis est considéré comme une convocation personnelle à tous les adhérents de la société.

NB : les états financiers et les rapports seront mis à la disposition des adhérents 8 jours avant la date de l'assemblée générale.

2026S01422SODB3

Deuxième Avis de convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE MUTUELLE CENTRALE DES VIANDES

ET DES ELEVEURS

96, avenue de Bellevue El Ouardia 1009 - Tunis

M.F : 0005288E/P/N

CAPITAL : 5060 DT

Le Conseil d'administration de la Société Mutuelle Centrale des Viandes et des Eleveurs a l'honneur de convoquer l'ensemble de ses adhérents, ou leurs mandataires, à assister aux délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire, le lundi 23 novembre 2026, à 10h au siège social.

Dans le cas où le quorum légal ne serait pas atteint lors de la deuxième réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire, celle-ci se tiendra lors de la troisième et dernière réunion, quel que soit le nombre d'adhérents présents et d'adhérents représentés par procuration, le mardi 22 décembre 2026, au siège social de la Société Mutuelle, à dix heures du matin.

L'Assemblée sera appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Mise à jour du capital actuel de la société en tenant compte du mouvement des adhérents.

2. Présentation du rapport du Conseil d'administration exposant les motifs justifiant la nécessité d'augmenter la valeur nominale des actions.

3. Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif à l'augmentation de la valeur nominale des actions.

4. Augmentation de la valeur nominale des actions, de 20 dinars à 1000 dinars, et délégation au Conseil d'administration pour désigner une commission chargée de suivre et d'accomplir les procédures d'augmentation de la valeur nominale des actions et de fixer la durée de ses travaux.

2026S01425SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que la société OLA ENERGY TUNISIE a déposé une demande auprès du gouvernorat de Sfax le 07/07/2026 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de la 2ème catégorie qui consiste en une station-service de vente et de distribution de carburants située à l'Autoroute Sfax - Gabès - Bousaïd au point kilométrique 351 Est - Délégation d'El Skhira - GOUVERNORAT DE SFAX conformément aux plans annexés à la demande.

Toute réclamation contre l'ouverture de cet établissement doit être adressée à monsieur le Gouverneur de Sfax ou à monsieur le Délégué d'El Skhira ou à monsieur le Secrétaire Général chargé des affaires de la Municipalité d'El Skhira dans un délai d'un mois à dater du jour d'affichage de cet avis.

Les plans annexés à la demande seront communiqués au public au siège du Gouvernorat de Sfax, à la Délégation d'El Skhira, ou à la Municipalité d'El Skhira.

Le public est informé que la société OLA ENERGY TUNISIE a déposé une demande auprès du gouvernorat de Sfax le 07/07/2026 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de la 2ème catégorie qui consiste en une station-service de vente et de distribution de carburants située à L'Autoroute Sfax Gabès - Bousaïd au point kilométrique 351 Ouest - Délégation d'El Skhira - GOUVERNORAT DE SFAX conformément aux plans annexés à la demande.

Toute réclamation contre l'ouverture de cet établissement doit être adressée à monsieur le Gouverneur de Sfax ou à monsieur le Délégué d'El Skhira ou à monsieur le Secrétaire Général chargé des affaires de la Municipalité d'El Skhira dans un délai d'un mois à dater du jour d'affichage de cet avis.

Les plans annexés à la demande seront communiqués au public au siège du Gouvernorat de Sfax, à la Délégation d'El Skhira, ou à la Municipalité d'El Skhira.

DIVERS

Avis au public

Perte d'un acte de propriété

Mr Majdi Ben Mohamed Ben Belgacem BEN TAIEB, titulaire de la CIN n°05510869, déclare la perte de l'acte de propriété n°03/6390 du 25/01/2025 objet du titre foncier N°101499 Sousse, dénommé «Mahdi» sis à Rue Bir Halloul n°39 Hammam Sousse, Gouvernorat de Sousse, selon déclaration sur l'honneur signé à la municipalité de Hammam Sousse le 26/10/2026.

2026S01423DIVD2

PERTE

Mr Habib ben hmida hamed CIN N°01046132 déclare que son titre de propriété acte notarié daté du 12/04/2019 dressé par les notaires CHAABOUNI HECHMI et chaieb hadhemi, est égaré, et entend extraire une copie qui tiendra lieu de copie originale, celui qui a une opposition, qu'il la présente à l'étude de maître Hechmi CHAABOUNI à Mahres, Rue des Martyrs dans un délai ne dépasse pas 30 jours à partir de la parution de la présente annonce.

2026X01448DIVD2

AVIS

Samir ben Taher Marzouk a égaré son titre de propriété pour le reste de sa parcelle située à werja mahares, Sfax, portant 14 oliviers, limitée au sud les héritiers de Mabrouk ben Ali, à l'est Sahbi El Akhal et Chkir et au nord passage et Chkir, à l'ouest Mahmoud Cheniour, lui provenant par partage daté le 08/04/1987 enregistré le 15/06/1987 n°62 et actuellement objet de la demande d'enregistrement cadastral n°89367 il veut extraire une deuxième copie originale et qui veut s'opposer s'adresse auprès du notaire à Sfax Mohamed Mzid dans un délai de trente jours à partir de cet avis.

2026X01452DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Monsieur Mohamed Moncef Ben Ahmed Ben Ammara Jouadi informe le public qu'il a perdu son titre de

propriété numéro 13/40491, relatif au bien immobilier sis à la délégation de Meknassi, Imada El Mabrouka, gouvernorat de Sidi Bouzid, immatriculé au registre foncier sous le numéro 81639 à Sidi Bouzid.

Qui veut s'opposer s'adresse au Notaire Wided Kacemi dans un délai de trente jours à partir de cet avis.

2026X01455DIVD2

Avis complémentaire

République Tunisienne

Ministère de la Justice

Tribunal Immobilier de Sfax

En exécution du jugement avant droit rendu dans l'affaire n°7824 de mise à jour du titre foncier 54889 Sfax par le Tribunal Immobilier de Sfax lors de l'audience du 21/05/2026, l'affaire ayant été reportée à l'audience du 29/10/2026, il a été ordonné de procéder à un avis complémentaire concernant l'objet de la demande, à publier au Journal Officiel et dans deux journaux quotidiens, dont l'un en langue arabe, comme suit :

Conformément à la demande de mise à jour susmentionnée, présentée par Maître Abdessatar Yaiche au nom de la société «Al-Mahrasia pour le développement agricole», visant l'inscription d'actes sur le titre foncier n°54899 Sfax, un jugement avant droit a été rendu ordonnant la publicité d'un acte de vente sous seing privé en date du 9 septembre 1986 avec signatures légalisées le 10 septembre 1986 et cet acte porte sur la vente consentie par les héritiers de Touhami ben Ali ben Mohamed ben Hassan et les héritiers de Boubaker ben Ali ben Mohamed ben Hassan au profit d'Ali ben Habib ben Ali ben Mohamed ben Hassan (des deux tiers d'une parcelle plantée 117 oliviers). Ces droits ont été acquis par les vendeurs par voie successorale, ainsi que par le biais d'un achat le droit à la plantation (شراء العمل) auprès de Mohamed et Mansour, fils de Mansour ben El-Haj Mansour Ketata, lesquels les détenaient eux mêmes en vertu d'un contrat de plantation avec la société étrangère «Al-Mouwassat».

Toute personne souhaitant formuler une opposition ou intervenir dans la procédure dispose d'un délai maximal de deux mois, à compter de la date de cette publicité, pour se manifester auprès du Tribunal foncier de Sfax.

Cette annonce a été publiée au journal Le Temps le 25/10/2026 page 14.

2026X01459DIVD2

Déclaration de perte des droits de propriété

Mr Mohamed ben Mohamed ben AHMED Youssfi C.I.N : 04230435 délivrée le 16/11/2015 déclare avoir perdu son titre de propriété n°111683, objet du titre foncier n°43673 Sidi bouzid.

Certificat de perte n°612 délivrer par la garde nationale aouled hafouz sidi bouzid le 13/10/2026.

Cet article a été publié au journal le Quotidien du 23 octobre 2026.

2026403649DIVD2

Rectificatifs

RCTIFICATION

ANNONCE N°2026401939DIVD2 PARUE AU JORT N°63 DU 2/6/2026 PAGE 1549 LIGNE 5-6 LIRE 14659 AU LIEU de 1459 ET 542758 AU LIEU de 542738.

2026R03079RECZ9

Syndicat des copropriétaires des immeubles du quartier Ennesrine-Bir mchergua, Zaghouan

En vertu du procès-verbal de la réunion en date du 01 août 2026 enregistré à la recette des finances de bir mchergua à la date du 05 août 2026 relatif au syndicat des copropriétaires de la cité Ennesrine à bir mchergua sous numéro de quittance M018511 et sous numéro d'enregistrement 26700872.

Il a été décidé de désigner les personnes suivantes à la fonction ci-après :

- Fraj Ibrahim : président du syndicat
- Jalila kacem : membre
- Karima Chaabane : membre
- Ibrahim Chalbi : trésorier
- Kamel Hammemi : vice président du syndicat.

Cette annonce annule et remplace l'annonce n°2026R02824APSF2 parue au journal n°126 du 6 octobre 2026.

2026R03093RECZ9